



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SÉANCE DU 9 juin 2026 PROCÈS-VERBAL

Séance du 9 juin 2026 :

L'an deux mille vingt-six,

Le 9 juin à 20h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Sonia FIZELLE, Vice-Présidente.

Date de convocation : 3 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 10

Étaient présents : Mesdames FIZELLE Sonia, ECHELARD Cécile, RODRIGUES Christelle, CAMPIN Pascale, LEFRANC Céline, BOUTTE Marie-Madeleine, THURIN Jacqueline, BENARD Blandine ; NAGEL Xavier, ESTRADE Jean-Luc.

Absent : Monsieur TANGUY Sylvain.

Madame CAMPIN Pascale a été élue secrétaire de séance

Constatant que le quorum est atteint, Madame Sonia FIZELLE ouvre la séance à 20h34.

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Sonia FIZELLE

Madame FIZELLE présente l'ordre du jour de la séance :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation des Procès-Verbaux des Conseils d'Administration du 12 Mars et 15 Avril 2026
3. Compte rendu des décisions du Président et de la Vice-Présidente prises par délégation
4. Désignation d'un candidat et de son suppléant pour l'élection des membres du comité des 100 de l'Union Nationale des Centre Communaux et intercommunaux d'Action sociale (UNCCAS)
5. Questions diverses

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 Mars 2026

Rapporteur : Sonia FIZELLE

Aucune observation n'est formulée. Le procès-verbal relatif à la séance du 12 mars 2026 est approuvé à l'unanimité

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 Avril 2026

Rapporteur : Sonia FIZELLE

Aucune observation n'est formulée. Le procès-verbal relatif à la séance du 15 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

LECTURE DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Sonia FIZELLE

Aides alimentaires				
	Situation familiale	Montant des chèques services délivrés	Nombre de colis alimentaire d'urgence	Motif
	Personne seule	50	1	Attente ouverture de droit
	Personne seule	50	1	Attente ouverture de droit
	Personne seule	50	/	Diminution ressources
	Personne seule	/	1	Diminution ressources
	Personne seule	50	1	Attente ouverture de droit
Total	5	200 €	4	

Madame BOUTTE demande si les personnes concernées se sont présentées d'elles-mêmes au CCAS ou si elles ont été orientées vers celui-ci afin de bénéficier d'une aide alimentaire.

Madame FIZELLE indique que les deux cas existent.

DESIGNATION D'UN CANDIDAT ET DE SON SUPPLEANT POUR L'ELECTION DU COMITE DES 100 DE L'UNCCAS

Rapporteur : Sonia FIZELLE

L'association dite « Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale » (UNCCAS), régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, est un moyen d'action politique, technique et pédagogique au service de l'action sociale communale et intercommunale.

L'UNCCAS a pour buts :

- De regrouper les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS/CIAS), les personnes morales de droit public communales et intercommunales exerçant des activités d'action sociale régies par le Code de l'action sociale et des familles ainsi que les Unions que ses membres constituent au niveau départemental.
- De représenter ses membres au niveau européen, national, régional et départemental dans le cadre de leur mission d'élaboration et de mise en œuvre de l'action sociale publique locale.
- De promouvoir l'action de ses membres en valorisant leur savoir-faire et en contribuant au débat public sur les politiques sociales et leurs évolutions.
- D'orienter, accompagner, soutenir la qualification des moyens d'intervention sociale de ses adhérents pour une action de qualité au service de la population.

- De coordonner l'action de ses membres et de la soutenir par le développement, la structuration et l'animation du réseau national qu'ils constituent et par le développement des partenariats de celui-ci.
- De créer et gérer tous services et prestations nécessaires à l'accomplissement de ses buts :
 - Actions d'information (publications, études, congrès, etc.) ;
 - Activité d'audit/diagnostics, de conseil ;
 - Actions de formation pour les élus, les professionnels et les bénévoles.

Au cours du mois de septembre 2026, le Conseil d'administration de l'UNCCAS sera élu lors de la réunion du « comité des 100 ». Ce comité est un collège de « grands électeurs » qui réunit 100 CCAS ou CIAS adhérents de l'UNCCAS au 1er janvier 2026 et répartis dans 7 collèges électoraux, en fonction de leur population. Il a pour mission de désigner, au moyen d'un scrutin de liste, les 54 administrateurs de l'UNCCAS.

Chaque CCAS peut présenter un candidat titulaire et son suppléant avant le 12 juin 2026. Le résultat du vote et les noms des 100 membres du comité seront annoncés dès le 23 juillet 2026.

Le Conseil d'Administration est donc invité à désigner un candidat titulaire et son suppléant pour l'élection des membres du comité des 100 de l'UNCCAS.

Madame BENARD demande combien il existe de CCAS et de CIAS en Essonne.

Madame ECHELARD indique que le département compterait 143 CCAS et 1 CIAS

Monsieur NAGEL indique qu'il serait intéressant de disposer d'informations communiquées par l'UNCCAS

Mme FIZELLE précise que les membres du Conseil d'administration seront tenus informés de l'évolution et des suites de la candidature au Comité des 100.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901,

CONSIDERANT les statuts de l'UNCCAS relatifs à l'organisation des instances de l'association,

CONSIDERANT la volonté du CCAS du Plessis-Pâté de s'investir pleinement au sein de l'UNCCAS par la désignation d'un candidat titulaire et de son suppléant au comité des 100 de l'association, comité rassemblant les grands électeurs en charge de désigner les membres du Conseil d'administration de l'UNCCAS,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DESIGNE Madame FIZELLE Sonia comme candidat titulaire et Madame ECHELARD Cécile comme candidat suppléant au comité des 100 de l'UNCCAS,

Ainsi délibéré.

QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Sonia FIZELLE

Madame FIZELLE fait part aux administrateurs des éléments d'informations suivants :

- **Information canicule :**

Madame FIZELLE indique qu'un courrier a été adressé au mois de mai à 75 foyers pour la mise à jour du fichier des personnes vulnérables. Les personnes devaient soit remplir une fiche de mise à jour des informations si elles souhaitaient maintenir leur inscription sur le registre, soit remplir une fiche de radiation si elles estimaient ne pas avoir besoin de ce dispositif pour l'instant. 54 foyers ont répondu parmi lesquels 5 ont demandé une radiation.

Cette année 49 foyers sont donc recensés, représentant un total de 69 personnes, réparties entre 20 couples et 29 personnes seules.

- **Informations public senior :**

Déjà fortement engagé auprès des seniors à travers des actions de prévention santé, le service de portage de repas, le service Plessis-Bus ou encore la Semaine Bleue, Madame FIZELLE indique que le CCAS va également assurer l'animation seniors de la commune.

Cette nouvelle organisation permet aux habitants de bénéficier d'un interlocuteur unique pour l'ensemble des questions liées aux seniors, facilitant ainsi l'accès aux informations, aux inscriptions et aux démarches du quotidien.

Madame FIZELLE précise qu'il s'agit également d'une volonté de développer une démarche « d'aller-vers », en renforçant la proximité avec les seniors et en allant à la rencontre des personnes les plus isolées.

Madame FIZELLE indique que Madame CAMPIN participera aux sorties organisées à la journée à destination des seniors.

Madame FIZELLE sollicite l'avis des administrateurs, qui émettent un avis favorable à cette organisation.

- **Informations sur le déménagement provisoire du CCAS**

Madame Fizelle indique que, concernant le déménagement provisoire du CCAS évoqué lors du dernier Conseil d'administration, aucune information nouvelle n'a été communiquée à ce jour.

Madame FIZELLE indique que le prochain Conseil d'administration aura lieu le jeudi 18 juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait au Plessis-Pâté, le 6 Juillet 2026

Le Président du CCAS
Sylvain TANGUY



La Secrétaire de Séance
Pascale CAMPIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, written over the name of the secretary.